

LA DOUBLE DE NORMANDIE

AVIS DE COURSE

du 28 août au 2 septembre 2017

Lieu : LE HAVRE

Autorité Organisatrice : CENTRE NAUTIQUE PAUL VATINE

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux doivent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux équipages composés de deux personnes. Une 3^e personne peut être inscrite au moment de la confirmation comme remplaçante sur des dates précises.
 - 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A ou B ou C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5^e ou 4^e ou 3^e] catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
 - 3.1.2 tous les bateaux de la (des) classe(s) et/ou aux bateaux du système à handicap (Osiris Habitable) d'un coefficient minimum de [] .
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent dès à présent retirer le formulaire d'inscription disponible sur le site du CNPVatine (www.vatine.net) ou au secrétariat du CNP Vatine. Ce formulaire complété et accompagné des frais d'inscription indiqués ci-dessous (paragraphe 4 -Droits d'inscription) est à renvoyer ou à déposer au Centre Nautique Paul Vatine. Toute inscription non correcte ne sera pas prise en compte.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile compétition valide ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS D'INSCRIPTION OU PRE-INSCRIPTION

Les droits requis sont les suivants :

Les inscriptions sont fixées à 450€ avec une remise de 15% pour les 25 premiers inscrits soit 380€ (Chèque ou CB).

Toute pré-inscription doit être accompagnée d'un règlement de 150€ (Chèque ou CB).

Le solde en cas de pré-inscription sera à régler au plus tard le 27 Août 2017 lors du retrait des dossiers coureurs. En cas de désistement, cette somme de 150€ restera acquise à l'organisation.

Tout concurrent non à jour du règlement total de son inscription ne pourra prendre le départ.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date : 27/08/2017 de 16 h à 18 h

5.2 Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Parcours</i>
28/08	Le Havre - Fécamp
29/08	Fécamp - Fécamp
30/08	Fécamp - Ouistreham
31/08	Ouistreham - Deauville
1/09	Deauville - Courseulles
2/09	Courseulles – Le Havre

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 27/08/2017

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type côtiers sauf le 29/08 (bananes devant Fécamp)

8. CLASSEMENT

8.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps.

9. PLACE AU PORT

Les places aux ports d'étape sont prises en charge par l'organisation, (prévenir à l'avance l'AO)

10. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : []

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : [cnpv@vatine.net]
tel :02/35/42/15/58.